



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Délibération n° 2026-56 Campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2027

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2026-24 du conseil académique du 23 juin 2026,
Vu l'extrait du procès-verbal n° 2026-29 du comité social d'administration du juin 2026,

a délibéré

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

Il s'agit d'approuver les postes et les fiches de profil relatifs à la campagne d'emplois enseignants-chercheurs pour l'année 2027.

Résultat du vote :

Membres en exercice	30
Membres présents ou représentés	22
Membres n'ayant pas pris part au vote	0
Contre	0
Abstention	0
Pour	22

La campagne d'emplois enseignants-chercheurs pour l'année 2027, conformément à l'annexe, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 03 juillet 2026

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 JUILLET 2027

CAMPAGNE EMPLOIS 2027

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

N°	Composante	Corps	Article	N° Poste	CNU	Intitulé disciplines	Vacant (V) ou Suceptible Vacant (SV)	Avis conseil composante	Avis conseil de pôle	Avis comité social d'administration	Avis conseil académique	Avis conseil d'administration
1	FDE	MCF	26 1°	0008	01	Droit privé	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
2	FDE	MCF	26 1°	0091	01	Droit privé	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
3	FDE	MCF	26 1°	0084	05	Sciences économiques	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
4	FDE	PR	46 1°	0124	06	Science de gestion et Management	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
5	IUT 972	PR	46 1°	0614	06	Science de gestion et Management	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE

6	JB-LSH	PR	46 1°	0366	71	Science de l'information et de la communication	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
7	RT	PR	46-1	0130	9	Langue et littérature française	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
8	SEN	MCF	26 1°	0365	32	Chimie organique, minérale, industrielle	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
9	SJE	MCF	26 1°	0007	01	Droit privé	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
10	SJE	MCF	26 1°	0111	02	Droit public	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
11	SJE	MCF	26 1°	0021	04	Science politique	V	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE